

VOUS ETES INTERESSE(E) ?

DES CONSEILLER(E)S À VOTRE SERVICE

(liste non exhaustive)

VITICULTURE

Fabien Leduc

fabien.leduc@ardeche.chambagri.fr

ANIMATION TERRITOIRE AGRICOLE SUD ARDÈCHE

Maud Bonnefoux

maud.bonnefoux@ardeche.chambagri.fr

CONSEIL D'ENTREPRISE

Marie-Céline Hérail

marie-celine.herail@ardeche.chambagri.fr

Céline Leynaud

celine.leynaud@ardeche.chambagri.fr

MACHINISME ET BÂTIMENTS FDCUMA

Emmanuel Bouhelier

emmanuel.bouhelier@ardeche.chambagri.fr

GESTION DES DECHETS

Laëtitia Boffelli

laetitia.boffelli@ardeche.chambagri.fr

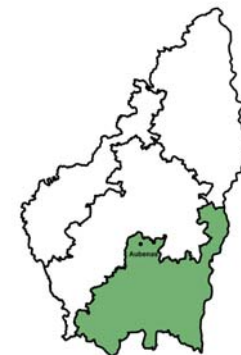
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Renaud Pradon

renaud.pradon@ardeche.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDÈCHE



POUR DES AGRICULTURES PERFORMANTES EN ARDÈCHE

Vous êtes viticulteur(trice) en Sud Ardèche

Vous souhaitez concilier performance économique et préservation de l'environnement sur votre exploitation ?
Votre Chambre d'agriculture peut, à votre demande, apporter des informations et du conseil adaptés pour accompagner le **projet agro-environnemental** de votre entreprise.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE

4, Avenue de l'Europe Unie - BP 114 - 07 001 PRIVAS Cedex

Votre antenne territoriale Sud Ardèche :

100 Chemin de Ste Croix - 07 200 AUBENAS

Tél : 04 75 20 28 00 - Fax : 04 75 20 28 01

Email : contact@ardeche.chambagri.fr

www.ardeche.chambre-agriculture.fr



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Les viticulteurs(trices) ont de multiples défis à relever en permanence :

Produire en quantité et en qualité pour répondre à la demande, dégager un revenu correct et améliorer les conditions de travail, faire face à de nouvelles pressions sanitaires (ex : flavescence dorée, black rot, etc.), aux caprices de la météo et au changement climatique, à l'évolution de la réglementation et aux exigences croissantes de la société dans le domaine environnemental (ex : réduction des intrants phytos, protection des ressources en eau et de la biodiversité, etc.).

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche permet aux exploitations ardéchoises de pouvoir mieux anticiper et de s'adapter plus facilement à ces différents changements.

BULLETIN DE VITICULTURE RAISONNÉE ET BIOLOGIQUE SUD

Bulletin hebdomadaire d'avril à septembre à destination des viticulteurs locaux pour les informer sur l'état sanitaire du vignoble, les règles de décision, les préconisations, l'actualité réglementaire, les prévisions météo, le suivi de maturation...

RÉSEAU DEPHY SUD ARDÈCHE

Un groupe d'exploitations viticoles volontaires, réparties sur tout le Sud Ardèche, est suivi par la Chambre d'agriculture pour tester des solutions techniques alternatives dans la conduite du vignoble ; les résultats reproductibles sont ensuite diffusés et peuvent ainsi faire évoluer les pratiques sur l'ensemble du territoire !

JOURNÉES TECHNIQUES

Visites de parcelles et démonstrations de matériels à destination des viticulteurs organisées sur le territoire.

MES PARCELLES

Abonnement à un service en ligne pour piloter votre exploitation (traçabilité, enregistrement des pratiques culturales à partir d'une cartographie de vos parcelles, ...)

CONSEIL PERSONNALISÉ (exemples) :

MAÎTRISER LA MODULATION DES DOSES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Diminuer vos dépenses en intrants, avec un suivi sanitaire de vos parcelles par un technicien spécialisé.

RÉALISER SON PLAN D'ÉPANDAGE POUR SES EFFLUENTS VINICOLES

Votre cave est soumise à la réglementation des installations Classées (Déclaration ou Autorisation) et l'administration vous demande de lui fournir un plan d'épandage de vos effluents.

ACCOMPAGNER LA CONVERSION AB

Rencontres info bio (gratuites), études de faisabilité d'une conversion bio, études de projet de conversion bio (actions réalisées avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)



FORMATIONS (exemples)

Quels couverts et engrais verts mettre en place sur son exploitation viticole ?

Maîtriser la modulation des doses sur son exploitation viticole

Mieux connaître la flavescence dorée pour mieux la combattre

Biologie et fonctionnement d'un sol viticole

Passeport pour la HVE - haute valeur environnementale (nouvelle certification avec mention valorisante pour les exploitations et les produits agricoles)

Toute notre offre de services (conseil, formation, étude, diagnostic) sur www.ardèche.chambre-agriculture.fr

Des appuis « à la carte » sont aussi possibles. Si vous êtes concerné(e) par d'autres activités ou ateliers de production, la Chambre d'agriculture propose également des services adaptés... La qualité de toutes ces prestations étant certifiée. N'hésitez pas à vous renseigner !

DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉALISER VOS PROJETS

Soutiens pour l'Agriculture Biologique : des aides PAC surfaciques peuvent être demandées par les exploitations viticoles pour la conversion bio (350 euros/ha/an sur 5 ans).

PCAE / aides aux investissements : le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (Feader européen) permet de financer certains projets de bâtiments ou matériels agricoles. Deux appels à candidature régionaux sont en général programmés annuellement pour un taux de subvention de base de 40% qui peut être parfois majoré (ex : JA, AB, GIEE).

Notices et formulaires disponibles sur le site internet : www.europe-en-rhonealpes.eu

Autres : LEADER « Ardèche3 » (aides Feader locales / investissements collectifs), etc.